



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **EUCC - ATELIER EN CHARENTE-MARITIME**

**5 avril 2024**

## **Actualités de la politique du trait de côte**



## L'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE



# Isabelle HILDWEIN

Coordinatrice de la gestion du trait de côte  
à la sous-direction protection et restauration  
des écosystèmes littoraux et marins  
(DGALN/DEB/ELM)

[Isabelle.hildwein@developpement-  
durable.gouv.fr](mailto:Isabelle.hildwein@developpement-durable.gouv.fr)

# Sommaire

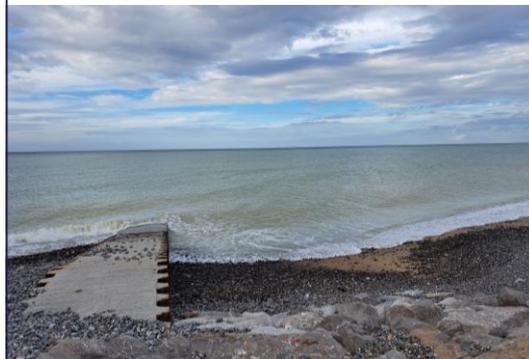
**1**

La révision de la Stratégie  
nationale trait de côte  
SNGITC



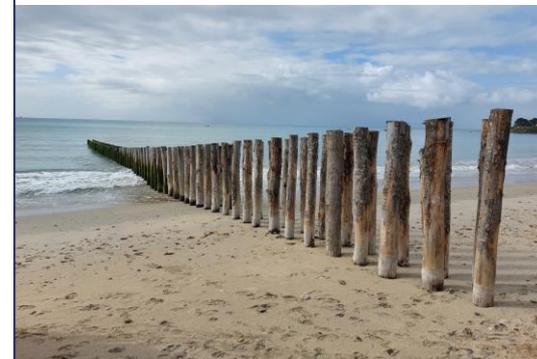
**2**

Le Comité national du trait  
de côte - CNTC



**3**

Le décret liste des  
communes



# La révision de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte -SNGITC





# La SNGITC dans la loi Climat et résilience

- **La loi Climat et résilience** a consacré la stratégie, désormais adoptée par décret tous les 6 ans.
- Un principe : la stratégie est un **cadre national de référence, avec des approches régionalisées**.
- Un objectif : embarquer tous les acteurs pour **anticiper l'adaptation des territoires à l'évolution du littoral**.
- Une méthode : mettre en place des **stratégies locales, régionales**.

# Le nouveau cadre de la loi Climat et Résilience

*22 août 2021*



## 4 priorités

- connaître l'évolution du recul du trait de côte
- décliner les outils juridiques nécessaires pour gérer les biens existants particulièrement vulnérables
- encadrer le régime des nouvelles constructions
- permettre la recomposition spatiale.

# La révision de la SNGITC : maintenir la structure de la précédente stratégie

- **Principes communs et recommandations stratégiques**
- **Axe A** : Développer et partager la connaissance du trait de côte et les effets du changement climatique
- **Axe B** : Elaborer et mettre en œuvre des stratégies territoriales partagées
- **Axe C** : Développer les démarches d'adaptation pour réduire la vulnérabilité, restaurer la biodiversité et faciliter la recomposition spatiale
- **Axe D** : Modalités d'interventions financières (travaux du CNTC avec la mission inter-inspections)
- **Axe transversal** : Communiquer, sensibiliser et former aux enjeux de gestion du trait de côte et de la bande côtière

# Les évolutions de la SNGITC

## Valoriser les expériences déjà menées

Proposition de mettre en  
valeur des démarches  
locales expérimentales ou  
exemplaires



- **Les solutions fondées sur la nature**
  - l'appel à projets du MTECT « Territoires littoraux résilients » (2019-2023)
  - le projet LIFE Adapto du Conservatoire du littoral (2017-2022)
- **Les stratégies locales ou régionales** de gestion du trait de côte que mettent en place les réseaux d'acteurs
  - l'appel à partenaires ANEL-Cerema « Gestion intégrée du littoral » (2019-2024)
- **Les opérations de recomposition spatiale**
  - Les projets partenariaux d'aménagement (PPA) : Coutances mer et bocage, Lacanau et St-Jean-de-Luz sont lancés.
  - La relocalisation de campings : l'exemple de Quiberville.

# Les évolutions de la SNGITC

## Faire évoluer la sémantique

Souhait que les mots  
reflètent mieux le  
changement d'approche



- **Trait de cote / Bande côtière**
  - La notion de bande côtière permet de prendre en compte une zone plus large, mieux adaptée aux territoires.
- **Repli stratégique / Recomposition spatiale**
  - La recomposition permet d'anticiper et non de subir le recul.
- **Défense contre la mer / Adaptation**
  - Eviter la défense systématique et développer des systèmes d'adaptation raisonnés.

# Les évolutions de la SNGITC

## Mieux intégrer l'élévation du niveau de la mer

Attente d'une réflexion sur la prise en compte de l'élévation du niveau marin



- Définir collectivement **les modalités de prise en compte du paramètre de l'élévation du niveau de la mer** et de ses impacts sur le recul du trait de côte.
- **Intégrer des scénarios de très forte hausse du niveau marin** sur des horizons temporels séquencés (y compris lointains à horizon 100 ans).

# Promouvoir l'ingénierie de la gestion souple

## *L'exemple des vieux salins d'Hyères*

**Des solutions fondées sur la nature, efficaces, durables et économes peuvent assurer l'adaptation des territoires littoraux aux changements climatiques.**

- Les objectifs du projet :
  - Redonner une dynamique naturelle et une résilience au système dune/plage ;
  - Restaurer la barrière naturelle contre les submersions.
- Les actions sur le site :
  - Supprimer les enrochements (près de 500 m) ;
  - Recharger et végétaliser la dune ;
  - Communiquer avec les élus et la population.
- L'opération permet aujourd'hui l'apport de sable naturel vers la dune, la protection des espaces et l'accueil du public.



# Les évolutions de la SNGITC

## Illustrer l'apport des sciences humaines et sociales

**Propositions pour donner une plus grande place aux approches SHS dans les réflexions stratégiques**



- **Aider à la décision dans un contexte d'incertitude avec des stratégies d'adaptation capables d'évoluer dans le temps**, en fonction des changements climatiques, économiques, sanitaires :
  - Méthodes : "Dynamic Adaptive Policy Pathways" (DAPP), "Decision Making Under Deep Uncertainty" (DMDU)
  - Un plan adaptatif précise les mesures à prendre immédiatement pour se préparer dans un avenir proche et les mesures à prendre maintenant pour conserver des options pour s'adapter à l'avenir si nécessaire.
- **Faciliter le processus d'acceptation par les populations, avec une stratégie d'acquisition de connaissances pour permettre la compréhension et l'appropriation des solutions mises en place** :
  - Méthodes : les sciences comportementales, la recherche participative, l'expérimentation à grande échelle, des outils de communication adaptés à tous les publics.

# Les évolutions de la SNGITC

## Informier, former, animer

Propositions pour développer l'information, la formation et l'animation auprès de différents acteurs

- Sensibiliser très en amont la population et l'associer à l'ensemble du processus de planification.
- Impliquer et mobiliser les associations locales et environnementales.
- Adapter les modes de formation aux différents acteurs : élus, collectivités, marché immobilier.
- Appuyer la création et l'animation de "communautés de pratiques" entre acteurs impliqués à l'échelle européenne (EUCC, Atlantic cities, CPRM) et internationale (POC, ICLEI, agences onusiennes).



# Les missions du Comité national du trait de côte

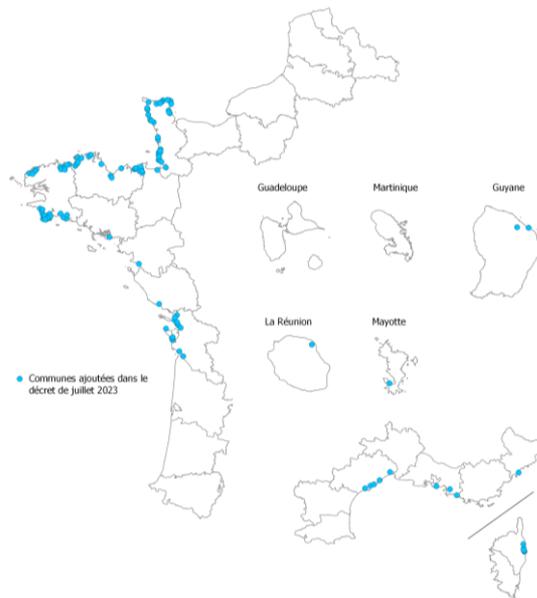
- **Créé par la loi Climat et Résilience** pour mettre l'ensemble des parties prenantes autour de la table (Etat, élus, experts/chercheurs, acteurs socio-économiques, association de protection de l'environnement)
- Mis en place en **mars 2023** par la secrétaire d'Etat à la biodiversité
- Présidé par Sophie Panonacle, députée de Gironde
- Ce **comité spécialisé** est rattaché au Conseil National de la Mer et des Littoraux
- **3 missions** actuellement :
  - réviser la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte
  - émettre un avis sur le décret listant les communes volontaires pour réaliser des cartes locales d'érosion et adapter leur urbanisme au recul du trait de côte
  - faire des propositions consensuelles pour définir un cadre de financement de la politique de gestion de la bande côtière.

# Les décrets établissant la liste des communes



Décret n°2022-750 du 29 avril 2022

126 communes volontaires

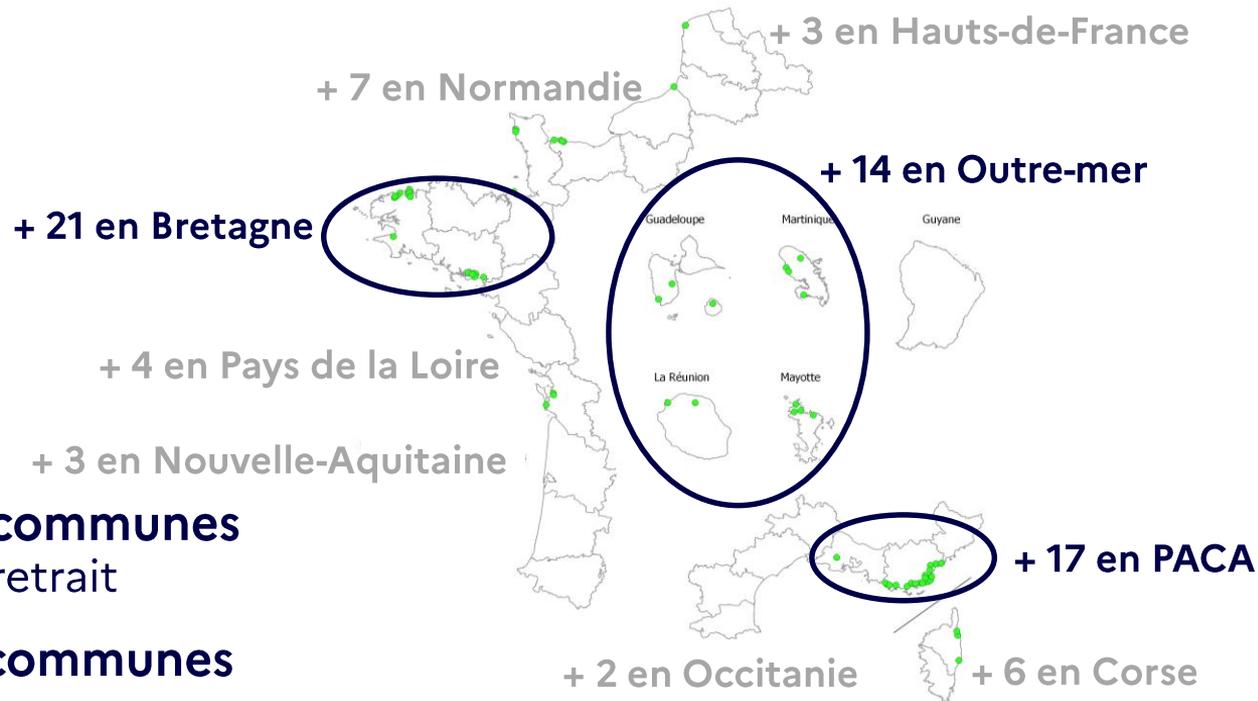


Décret n°2023-698 du 31 juillet 2023

118 nouvelles communes volontaires

► Total de **242**  
communes

# La révision 2024 du décret-liste



- ▶ **75 nouvelles communes**  
1 demande de retrait
- ▶ **Total de 316 communes**

# Les communes engagées | Façade atlantique

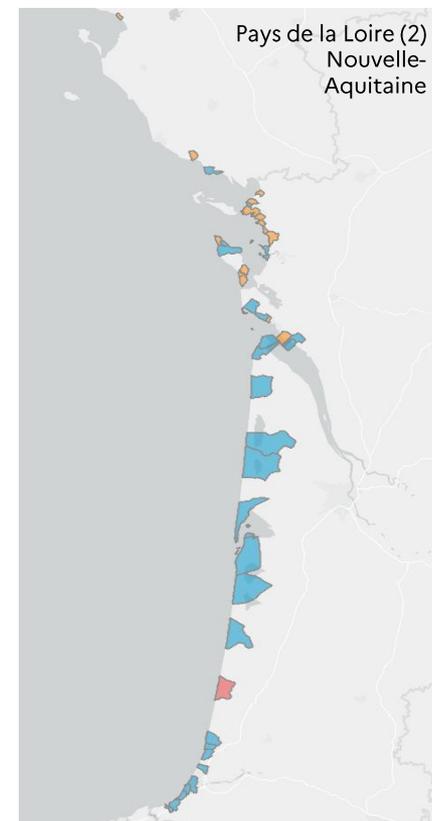
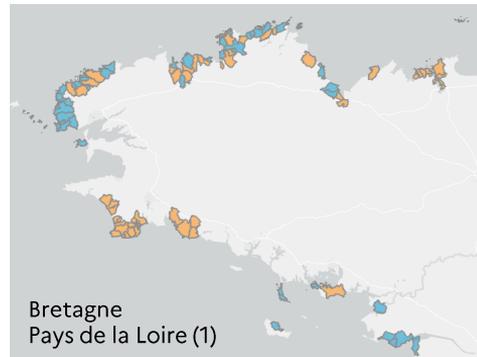
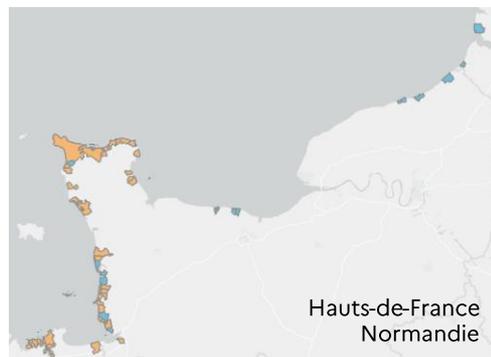
(juillet 2023)

Régions	Nombre de communes
Hauts-de-France	2
Normandie	48
Bretagne	93
Pays-de-la-Loire	8
Nouvelle-Aquitaine	43
<b>Total</b>	<b>194</b>

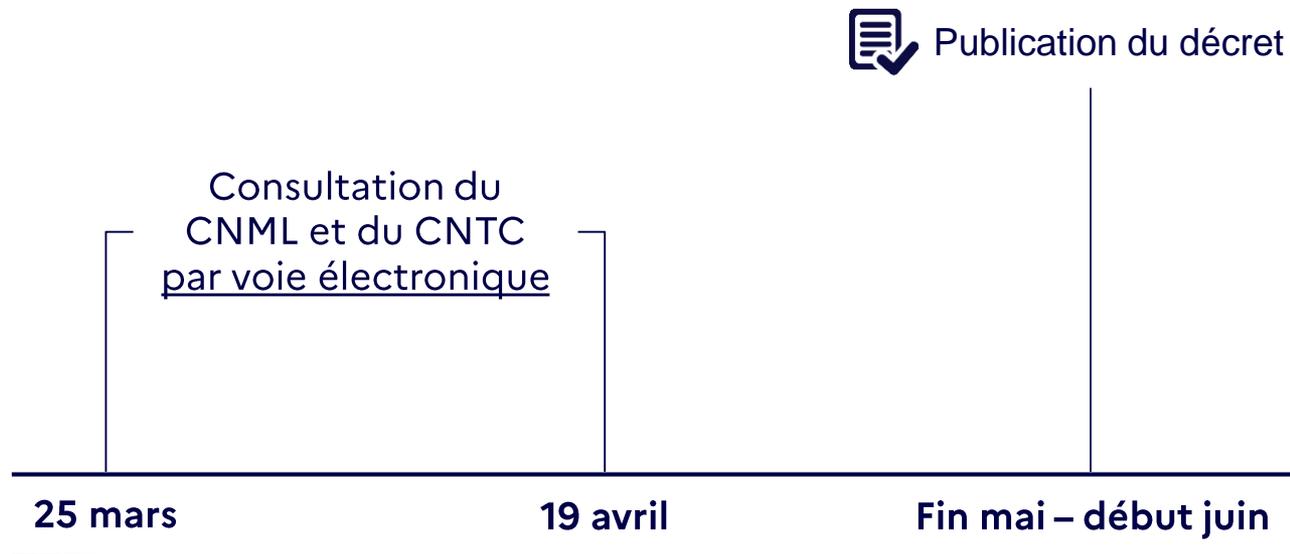
## Légende

-  Commune listée dès le décret d'avril 2022
-  Commune ajoutée dans le décret de juillet 2023
-  Commune supprimée dans le décret de juillet 2023

© Carte interactive Cerema



# La révision 2024 du décret-liste



# Le rôle des cartes locales en vidéo



**Lien vidéo**

# Les projets partenariaux d'aménagement (PPA)

- ▶ **Un outil d'aménagement** créé par la loi ELAN du 23 novembre 2018 qui vise à faciliter la réalisation d'opérations d'aménagement complexes.
- ▶ **Un contrat** engageant l'État, l'intercommunalité et le cas échéant, d'autres collectivités, des opérateurs ainsi que des parties prenantes, en vue de la concrétisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.
- ▶ **Une feuille de route** qui ordonnance les interventions et les responsabilités des parties.
- ▶ **Un plan de financement** de l'ensemble des actions.



# Les projets partenariaux d'aménagement (PPA)

Les PPA :  
où en sommes-  
nous ?

## 3 PPA lancés dans le cadre de France Relance en 2021

- Coutances mer et bocage
- Lacanau
- Saint-Jean de Luz

## Des candidatures retenues au cours de l'année 2022

- Sète agglomération méditerranéenne
- Biscarrosse

## Des candidatures retenues au cours de l'année 2023

- Soulac-sur-Mer
- Bidart-Guéthary

## Des projets en cours de réflexions

- Criel-sur-mer – Ault

# Les intérêts de l'outil PPA



## PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT ADAPTATION AU RECUIL DU TRAIT DE CÔTE À SAINT-JEAN-DE-LUZ

-  Renaturation de la bande littorale et valorisation des espaces naturels
-  Enjeux menacés concernés par le projet d'adaptation
- MOBILITÉ DURABLE**
-  Création de parkings relais navette littorale
-  Création de déplacements en mode doux





**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Merci de votre attention**

